



Refus de faire un récépissé de remise de clés en mains propre

Par **fairytales35**, le **07/09/2016** à **15:41**

Bonjour,

L'office notarié par lequel notre ancien propriétaire passe pour ses états de sortie refuse de nous faire un récépissé stipulant que nous avons bien rendu les clés la semaine dernière, en main propre. Nous avons déménagé il y a deux semaines et changé de département. A cette suite et pour figurer les derniers menus travaux, mon compagnon y est revenu. Le propriétaire est venu et a exigé que nous repeignons les traces de moisissures dues à des infiltrations extérieures qu'il a lui-même reconnues il y a un mois. Il nous avait d'ailleurs laissé la peinture en nous disant qu'il s'en chargerait si nous n'avions pas le temps. Bref, mon compagnon lui a dit qu'il ne pourrait s'en charger. Suite à cela, il lui a remis les clés a demandé à l'office notarié le récépissé qui a laissé entendre qu'il le remplirait. Sauf qu'aujourd'hui, la personne nous dit que rien ne prouve que les clés lui aient bien été remises. Que dit la loi ?

Je ne sais pas si j'ai été bien clair ...

Par **janus2fr**, le **07/09/2016** à **18:45**

Bonjour,

Normalement, les clés sont rendues à la fin de l'état des lieux et cette remise est consignée sur ce document.

S'il n'y a pas eu d'état des lieux, il fallait effectivement exiger un reçu. Pourquoi avoir accepté de rendre les clés sans ce reçu en contre partie ?